



Pension alimentaire 10 ans

Par **senez**, le **11/02/2008** à **13:29**

cela fais 10ans que j aide financierement mon ex copinne de meme pour avoir mes enfants aux vacances et maintenant elle me menace d un payement retroactif qu est que c est et a t elle le droit que dois je faire j ai rendez vous au tribunal le 26 de ce mois et comment faire valoir notre arrangement a l amiable les seules choises que je peux prouver c est les traces de cheques qui lui ont ete adresse aussi la fois ou j ai du aller a la gendarmerie avec les enfants suite a ses menaces je reside dans le nord et elle en alsace je n ai pas les moyens financiers de prendre un avocat elle a l aide juridique que dois je faire merci

Par **ly31**, le **11/02/2008** à **15:38**

Bonjour,
Si vous n'avez pas assez de moyens financiers, vous pouvez également demander l'aide juridictionnelle au Tribunal de votre domicile
Pour un rendez vous au Tribunal le 26, cela parait un peu difficile, mais pourquoi pas vous rendre au Tribunal et signaler qu'il y a urgence !
En tout état de cause, faites copies de vos relevés de banque, ainsi que tous les éléments concernant votre passage à la Gendarmerie.
N'hésitez pas à me contacter en cas de besoin
Je vous souhaite bon courage
ly31